Hisense

FIFA WORLD CUP Qatar2022

SPONSOR OFFICIEL

OPERATION 7846

DU 29/11 AU 10/01/23

jusqu'à

300€ REMBOURSÉS

à l'achat d'un réfrigérateur Hisense*

*offres.hisense.fr

*POUR BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE :

Hisense

1. **Achetez ou louez**, entre le **29/11/2022** et le **10/01/2023** un réfrigérateur Hisense dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace) parmi les références suivantes (hors produits d'occasions ou reconditionnés) :

RÉFÉRENCE	MONTANT	RÉFÉRENCE	MONTANT
RB434N4BCE1	30 €	FMN551ASF	100 €
FCN255WDF	30 €	MQ79394FFS	100 €
RB390N4BC10	30 €	RQ563N4SWI1	100 €
RB390N4AB10	50 €	FMN440SW20I	100 €
RB390N4BC31	50 €	RF750N4ASF	100 €
RB440N4WCF	50 €	RF540N4WF1	100 €
RB434N4BF2	50 €	RF540N4SWI1	100 €
RB434N4BC1	50 €	FTN461WCE	100 €
RB390N4WC1	50 €	RT600N4WC2	100 €
FCN300WFC	50 €	RT422N4ACF	100 €
RF697N4BSF	50 €	RT728N4WCE	100 €
RF697N4ZSF	50 €	RF632N4WIF	100 €
HSN519WIF	50 €	RS840N4WCF	100 €
RT156D4BWF	50 €	RS840N4ACF	100 €
RT156D4BGF	50 €	RF750N4ABF	100 €
RT156D4BBF	50 €	RS650N4AB1	100 €
RW12D4NWG0	60 €	FSN535KFI	100 €
RQ563N4AI1	70 €	RS694N4BCF	100 €
RB390N4AD11	80 €	RS696N4IC1	100 €
RB390N4CW10	80 €	RT641N4AIF	200 €
RB372N4WD1	80 €	RQ731N4WI1	200 €
RB372N4WB1	80 €	RF793N4AIF	200 €
FV358N4EDF	80 €	RF793N4SAFF	200 €
RB390N4AC20	100 €	RQ760N4CFF	200 €
RB390N4AW20	100 €	FMN530WFI	200 €
RB470N4DIC	100 €	RS818N4TIE	200 €
RB470N4CIC	100 €	RF728N4AFF	300 €

2. **Connectez-vous** à partir du **29/11/2022** et jusqu'au **10/02/2023** au plus tard sur le site offres.hisense.fr ou scannez le QR code sur la page avant de l'offre.

   Sélectionner l'offre **« « OPERATION - HISENSE – OFFRE OPERATION 7846 - HISENSE – OFFRE FROID NOEL »**

3. **Complétez** le formulaire d'inscription en ligne.

4. **Téléchargez** les preuves d'achat suivantes :

- La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/laquelle devront être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. *Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.*
- La photo ou le scan du numéro de série de votre produit de 23 **ou** 6+8 caractères se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, cocher la case : « Je souhaite m'inscrire au tirage au sort »

5. **Validez** votre formulaire d'inscription.

Vous recevrez votre remboursement, dans un délai de 8 semaines à réception de votre dossier complet et conforme, par virement bancaire.
Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 10/01/2023, limitée à une offre de remboursement par foyer (même nom, même adresse, même IBAN). Frais d'affranchissement à votre charge. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après.
Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).
Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France - Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte.

Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 10/05/2023.

© Hisense France - Bâtiment Art Val - 4ème Etage - Aile B - 9 Rue des 3 Sœurs - 93420 Villepinte - SAS au capital social de 500 000 € - Ne pas jeter sur la voie publique.

** JEU 100% GAGNANT

1. **Achetez ou louez, entre le 27/09/2022 et le 10/01/2023** un produit Hisense (TV, Laser TV, cave à vin, réfrigérateur ou congélateur) dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace), hors produits d'occasions ou reconditionnés.
2. **Connectez-vous ou créez-vous un compte** sur www.offres.hisense.fr à partir du 27/09/2022 et au plus tard jusqu'au 10/01/2023 ou scannez le QR code sur la première page de l'opération. Sélectionner l'offre 7566 - HISENSE – JEU 100% GAGNANT FIFA ™
3. **Complétez le formulaire** d'inscription en ligne.
4. **Téléchargez les preuves d'achat** suivantes :
   - La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/laquelle devra être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.
   - Si vous avez achetez ou louez un téléviseur, la photo ou le scan de votre code-barre original découpé sur le carton.
   - La photo ou le scan du numéro de série de votre produit suivi de 23 caractères ou 6+8 caractères (N Art./N Série), se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit.
5. **Prenez connaissance du règlement complet** du jeu et acceptez les conditions.
6. **Cliquez sur le bouton « Valider »** pour confirmer votre participation.
7. **Participez à l'animation pour découvrir si vous avez gagné** (sous réserve de votre participation conforme).

LES LOTS MIS JEU SONT :

2 Téléviseurs HISENSE de référence 55U7HQ et d'une valeur unitaire de 799 € TTC
6 Consoles Nintendo Switch d'une valeur unitaire de 250 € TTC
5 Ticknbox Equipe de France d'une valeur unitaire de 100 € TTC
30 Mini Baby-Foot d'une valeur unitaire de 30 € TTC
5 Ballons officiel FIFA™ d'une valeur unitaire de 35 € TTC
60 Wonderbox - Cartes cadeaux Maison d'une valeur unitaire de 25 € TTC
20 Enceintes JBL GO2 2021 d'une valeur unitaire de 25 € TTC
20 Kits supporter 2021 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
44 Kits supporter 2022 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
30 Wonderbox apéro à 2 2021 d'une valeur unitaire de 15 € TTC
5 Gift box HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 8 € TTC
50 Bouteilles sport HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 3,50 € TTC
50 Calepins HISENSE FIFA TM d'une valeur unitaire de 1,40 € TTC
50 Stickers HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 0,40 € TTC
50 Stylos HISENSE FIFA™ d'une valeur unitaire de 0,50 € TTC
Pour les autres participants, un code de réduction WonderBox
d'une valeur de 15 € à valoir sur un achat d'un montant de 50 € minimum.

Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 10/01/2023.Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Les gagnants seront désignés par instant gagnant. Les dotations mis en jeu font l'objet d'instants gagnants générés par la société organisatrice ou par toute personne habilitée par elle (la Société de Gestion), sous la forme « jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'Opération. Le premier appel entrant au cours de l'instant gagnant prédéfini sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédéfini. Dans le cas où aucun appel n'a lieu dans l'une ou plusieurs de ces périodes, le lot correspondant sera attribué à l'utilisateur participant directement après ces périodes dites Instants Gagnants. Chaque lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que les gagnants. Il est entendu que la Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problème liés notamment à ses fournisseurs, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalent, et ce, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de fait de cette substitution. Le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse de chaque gagnant communiquée à la Société organisatrice dans le formulaire dans un délai de 3 semaines à compter du mois de novembre. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse postale erronée et/ou changement d'adresse postale ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de casse ou de détérioration des lots lors du transport desdits marchandises. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Le lot du gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par le gagnant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes). Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France - Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte. **Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 10/04/2023.**

Hisense

FIFA WORLD CUP Qatar2022

SPONSOR OFFICIEL

100% GAGNANT

27/09 > 10/01/23

Pour tout achat d'un produit Hisense*,

GAGNEZ DE NOMBREUX CADEAUX

SCANNEZ MOI
POUR PARTICIPER

*TV, laser TV et produits froid